

Commune de BOLLEZEELE

Procès-verbal de la séance du conseil municipal du 22 février 2024

En mairie - 19 h 30 / 22 h

La présidence de la séance est assurée par Pierre MARLE, maire.

Le secrétariat de séance est assuré par Christine KIECKEN.

Nombre de membres du Conseil Municipal	15
En exercice	15
Nombre de membres présents	14
Nombre de votants par procuration	1

PRÉSENTS (14) :

MARLE Pierre, VANPOUILLE Laurent, AGEZ Marie-Noëlle, BOULOGNE Sabrina, DECANter Bertrand, DIACRE Michel, DUROISIN Murielle, KIECKEN Christine, LYOEN Jean-Noël, MISSIAEN Stéphane, PETYT Guillaume, POUBLANC Jean-Michel, LANNOY Faustine, BERTRAM Louis.

ABSENT ayant donné procuration (1) : MASSEY-BOERHAVE Yvette - a donné procuration à Marie-Noëlle AGEZ.

ABSENT(S) (0) :

Monsieur le Maire rappelle que le procès-verbal de la séance du 14 décembre 2023 a été adressé à tous les membres du Conseil Municipal. M. le Maire soumet le procès-verbal à l'approbation de l'Assemblée qui l'adopte à l'unanimité.

DELIBERATIONS

1. 2024-02-01 SIECF : modification du plan de financement des travaux d'enfouissement des réseaux Article 8 rue de l'Ancienne Gare, allée des Fleurs, rue de la Poste

Monsieur le Maire rappelle la délibération n° 2023-05-02 du 31 mai 2023 concernant l'accord définitif pour la réalisation de travaux d'effacement des réseaux rue de la Poste, rue de l'Ancienne Gare et allée des fleurs.

Suite à une modification du plan de financement établi par le SIECF, il y a lieu de délibérer à nouveau sur l'accord définitif pour la réalisation des travaux d'effacement des réseaux rue de la Poste, rue de l'Ancienne Gare et allée des Fleurs.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- Donne un accord définitif pour la prise en charge, par la Commune, de la part résiduelle qui se décompose ainsi :

	Cout total prévisionnel des Travaux (en € HT)	Cout total prévisionnel des Travaux (en € TTC)	Part à charge prévisionnelle de la commune (en € HT)
Réseau de distribution publique d'électricité	295 000.00 €	354 000.00 €	88 500.00 €
Réseau télécom numérique	59 000.00 €	70 800.00 €	59 000.00 €
Réseau et matériel éclairage public	99 000.00 €	118 800.00 €	99 000.00 €
TOTAL	453 000.00 €	543 600.00 €	246 500.00 €

- Sollicite le SIECF pour un étalement de la participation de 246 500 € sur 5 exercices comptables,
- Précise que la participation sera budgétée pour un montant annuel de 49 300 €,

2. 2024-02-02 CCHF : Frelons asiatiques

Le frelon asiatique est une espèce exotique envahissante reconnue sur le territoire métropolitain.

La réglementation nationale prévoit un cadre de lutte mis en place par le Préfet de Département.

La Communauté de Communes des Hauts de Flandres, compétente en matière de protection et de mise en valeur de l'environnement, a créé par délibération en date du 13 février 2024, un dispositif d'aide sous forme d'une prise en charge de la destruction des nids primaires ou secondaires de frelons asiatiques par une des entreprises ayant signé une charte de bonnes pratiques.

Compte tenu des incidences sur la faune, la flore et la santé humaine, il revient au Maire d'intervenir au titre des pouvoirs de police générale.

Monsieur le Maire propose de prendre un arrêté portant organisation de la lutte contre le frelon asiatique. Les habitants ayant constaté ou ayant été informés de la présence d'un nid de frelons sur leur propriété devront prendre toutes les mesures pour faire procéder à la destruction de ces nids. Cette lutte sera obligatoire, de façon permanente, dès leur apparition, quel que soit leur stade de développement ou les végétaux et autres objets sur lesquels ils sont détectés.

Les personnes concernées seront informées de l'aide mise en place par la CCHF.

Après délibération, le conseil municipal décide à l'unanimité de :

- Nommer Fabien DEMARTHE, adjoint technique, référent communal pour la lutte contre les frelons asiatiques en relation avec la CCHF.
- De valider la proposition de prise d'un arrêté portant organisation de la lutte contre le frelon asiatique.

3. 2024-02-03 Prime de pouvoir d'achat exceptionnelle pour le personnel communal

Monsieur le Maire rappelle la séance du conseil municipal du 22 novembre 2023 et le projet de délibération sur la prime de pouvoir d'achat exceptionnelle pour le personnel communal.

L'avis du Comité Social Territorial du Centre de Gestion devait être sollicité avant la délibération du conseil municipal.

Le Comité Social Territorial s'est réuni le 31 janvier 2024 et a émis un avis favorable au projet de délibération.

Après délibération, le conseil municipal décide à l'unanimité l'attribution d'une prime de pouvoir d'achat exceptionnelle pour le personnel communal.

4. Signalétique et panneau lumineux

- Choix du panneau lumineux

Le conseil municipal prendra une décision lors de la prochaine réunion.

- Pose de la signalétique : La signalétique a été mise en place. Il reste quelques modifications à apporter.

Les dépenses liées à ce programme sont prises en charge par la commune avec une subvention de la Région et une participation de la CCHF.

Concernant l'installation de nouvelles lames, un travail sera fait annuellement avec l'union commerciale à ce sujet.

Bertrand DECANTER indique que l'union commerciale travaille à la création d'un plan reprenant l'implantation des commerces et qui sera mise en place dans le panneau d'information de l'entrée de la rue de l'Eglise.

Les élus regrettent les commentaires négatifs sur les réseaux sociaux concernant la signalétique sans aucun contact pris en mairie.

5. Subvention à verser avant le vote du budget primitif 2024

2024-02-04 Contrat d'association avec l'école Saint Cœur de Marie

Monsieur le Maire expose qu'il y a lieu de procéder au versement de la deuxième partie de la subvention à l'école Saint Cœur de Marie en février 2024 comme convenu dans la convention (un versement en octobre et un en février).

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à procéder au versement de la somme de 6 395.89 € en février 2024, soit avant le vote du Budget Primitif 2024.

6. 2024-02-05 Dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2024

M. le Maire propose de réaliser des achats en investissement avant le vote du budget 2024. Il est nécessaire de faire une ouverture de crédits pour pouvoir régler les factures correspondantes.

Accord du Conseil Municipal à hauteur de **1 777.00 €** correspondant à :

Article	Objet	Montant
2156	Extincteur	165.00 €
2158	Meuleuse angulaire	220.00 €
2188	Armoire froid positif	1 392.00 €
Total		1 777.00 €

7. Approbation du compte de gestion, du compte administratif 2023 et affectation du résultat.

✓ 2024-02-06 Compte de Gestion

M. le Maire présente le compte de gestion 2023 dressé par le receveur municipal. Approbation à l'unanimité par le Conseil Municipal.

✓ 2024-02-07 Compte administratif

M. Laurent VANPOUILLE est élu président de séance.

Les documents budgétaires relatifs au compte administratif 2023 sont présentés. Ils comprennent les résultats de l'exercice, le détail des dépenses et des recettes en section de fonctionnement et en section d'investissement.

En fonctionnement : total des dépenses = 903 889.70 €
total des recettes = 1 091 610.88 €, soit un excédent de 187 721.18 €

En investissement : total des dépenses = 93 509.71 €
total des recettes = 211 263.21 €, soit un excédent de 117 753.50 €

Les résultats des exercices antérieurs sont reportés :

En fonctionnement 511 684.91 €
En investissement - 87 002.89 €

On obtient en section de fonctionnement un résultat à affecter de 699 406.09 €.

Et un solde d'exécution d'investissement de 30 750.61 €.

Les restes à réaliser d'investissement s'élevant à -107 045 €, le déficit à couvrir en section d'investissement est de 76 294.39 €.

✓ 2024-02-07 Affectation des résultats

L'affectation du résultat 2023, soit 699 406.09 €, est donc ainsi définie :

- Apurement du déficit d'investissement : 76 294.39 €
- Report en fonctionnement 2024 : 623 111.70 €

M. le Maire quitte la salle.

Laurent VANPOUILLE, premier adjoint, assurant la présidence de séance, interroge le conseil municipal sur d'éventuelles remarques. Aucune remarque n'est émise.

On procède au vote du compte administratif : il est adopté à l'unanimité.

M. le Maire regagne la salle.

M. le Maire est félicité pour la gestion des comptes de la commune.

8. Questions et informations diverses

○ **Achat du terrain pour l'école**

M. le Maire et M. VANPOUILLE ont eu rendez-vous chez la notaire avec M et Mme GRYSELEYN, M. et Mme DEHONDT, concernant les frais d'éviction. Une proposition avait été faite à 2 € du m² (la moyenne est de 1.70 € à 2.30 € du m²) de frais d'éviction. Lors du rendez-vous M. et Mme DEHONDT ont demandé 6 € du m² et depuis la demande a évolué à 7 €/m².

Les membres du Conseil Municipal qui se sont exprimés considèrent cette demande comme largement excessive.

La notaire va donner suite à la vente avec la signature du compromis de vente.

Le conseil municipal délibérera lors de la prochaine séance sur une proposition de frais d'éviction qui sera acceptée ou non par le locataire.

○ **Village avenir** : la commune avait fait acte de candidature mais n'a pas été retenue dans ce dispositif de l'Etat pour l'année 2024.

○ M. le Maire présente un devis pour le remplacement du site internet de la commune, site devenu obsolète. Accord du conseil municipal.

○ **Recrutements réalisés :**

- ✓ Un agent en contrat aidé PEC au 8 janvier 2024
- ✓ Un adjoint technique à temps plein au 1^{er} février 2024
- ✓ Un adjoint administratif principal de 1^{ere} classe au 18 mars 2024

La délibération relative au RIFSEEP ne comprend pas le cadre d'emploi des adjoints administratifs. Monsieur le Maire propose d'ajouter ce cadre d'emploi pour que l'agent puisse bénéficier du régime indemnitaire. L'avis du Comité Social Territorial doit être sollicité avant le vote du conseil municipal. Accord du conseil municipal

- **2024-02-08** Monsieur le Maire indique avoir fait appel au pôle contentieux de l'assurance communale Groupama pour une requête devant le Tribunal Administratif d'un particulier qui a fait une chute en moto. Accord du conseil municipal pour missionner un avocat sur ce sujet.

- Suite à la commission voirie cadre de vie, une consultation sera réalisée pour l'achat de tondeuses pour la commune.

- Monsieur le Maire fait part d'un mail reçu du président de l'association USY. Le club regroupe les communes de ZEGERSCAPPEL, de RUBROUCK et de BOLLEZEELE. Le président présente un ensemble de demandes dont :
- L'Augmentation de la subvention communale
 - La prise en charge des matériaux de traçage du terrain par la commune.
 - Des travaux sur les bâtiments et le terrain.

- **2024-02-09 Mise à disposition d'un local pour les Restaurants du Cœur**

L'association les restos du cœur sollicite un local pour réaliser des distributions alimentaires sur la commune tous les 15 jours à compter d'avril. Accord du conseil municipal pour l'utilisation du local périscolaire sur la Grand'place.

- **2024-02-10 Enquête publique sur la demande présentée par la société AGRI FLANDRES ENERGIE en vue d'exploiter et d'agrandir une unité de méthanisation située à RENESCURE – 22 janvier au 23 février 2024.**

La société Agri Flandres Energie a fait une demande en vue d'obtenir l'autorisation environnementale relative à l'exploitation et l'augmentation de la capacité de traitement de son unité de méthanisation sur le territoire de la commune de Renescure. La demande comprend la création de deux lagunes pour le stockage du digestat liquide avant épandage sur Renescure et Volckerinckhove. L'enquête publique a lieu du 22 janvier au 23 février 2024.

Le conseil municipal est amené à émettre un avis sur cette demande, la commune étant concernée par le plan d'épandage La surface d'épandage sur la commune est de 1.36 ha.

Après avoir ouï l'exposé de M. le Maire et en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de demander :

- le strict respect de la réglementation en vigueur en matière d'épandage.
- l'interdiction d'épandre, les week-ends, les veilles de jours fériés et jours fériés.
- d'émettre un avis favorable au plan d'épandage de la demande de la société AGRI FLANDRES ENERGIE.

- Le comité des fêtes organise une manifestation le 17 mars 2024 : Bollezeele à roulettes avec courses de vélos, courses de draisienne, de trottinettes...
- Monsieur le Maire fait part de dates de réunion à venir :
 - CCID : vendredi 22 mars 2024
 - CCAS : jeudi 21 mars 2024
 - Finances : jeudi 28 mars 2024
 - Conseil municipal : mercredi 10 avril 2024

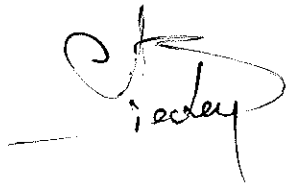
- Guillaume PETYT s'interroge sur les containers implantés sur un terrain privé route de Merckeghem. Un permis de construire a été déposé pour la construction d'une habitation. Les travaux sont en cours. Un bardage est prévu autour des containers.

- Christine KIECKEN signale un problème récurrent de stationnement allée des peupliers dont l'occupation inappropriée de la place handicapée.

- Jean-Michel POUBLANC indique que le Syndicat Agricole de Bollezeele remercie le conseil municipal pour le prêt de la salle pour une réunion.
Il interroge M. le Maire sur les zones humides. Monsieur le Maire indique que les documents n'ont pas encore été reçus en mairie.

La secrétaire

Christine KIECKEN



Le Maire

Pierre MARLE

